

Références à rappeler dans toutes vos correspondances avec ACOME

Numéro de certificat : .....

Date de début de garantie : .....

Date de fin de garantie : .....



**Thermactif**

**LE SOL CHAUFFANT ULTRA-RÉACTIF**

*maîtrisez votre confort*

Certificat de Garantie 20 ans  
Système THERMACTIF®



**En choisissant un système composé de produits ACOME, ANHYDRITEC et DELTA DORE, vous avez la garantie d'un équipement durable dans le temps vous apportant plus de réactivité pour plus de confort, un fonctionnement à très basse température pour plus d'économies d'énergies... C'est ça le Système THERMACTIF® !**

La priorité toujours accordée à la recherche pour faire avancer le confort, les performances technico-économiques, la sécurité et le respect de l'environnement ont permis aux trois leaders dans leurs domaines ACOME, ANHYDRITEC et DELTA DORE d'être précurseurs avec des technologies de référence sur le marché français des systèmes de distribution d'eau sanitaire (chaude et froide), de chauffage (chauffage par le sol, radiateurs), de réalisations de chapes fluides à base d'anhydrite (sulfate de calcium), de conception et production de solutions intelligentes pour maîtriser les consommations d'énergies et piloter le confort dans les bâtiments.

La qualité professionnelle d'ACOME, d'ANHYDRITEC et DELTA DORE est aujourd'hui reconnue par les meilleurs spécialistes, exigeants et pointus dans leur choix. La qualité de leurs produits permet à ACOME, ANHYDRITEC de proposer à leurs clients professionnels une garantie contractuelle du système THERMACTIF d'une durée de 20 ans à compter de la livraison. Cette garantie s'applique lorsqu'une demande de garantie a été dûment remplie et signée par l'installateur professionnel et/ou le chapiste.

Tous les composants de la régulation commercialisés par ACOME et DELTA DORE font l'objet d'une garantie de 5 ans

**Ce certificat de garantie fait suite à l'enregistrement de la demande de garantie faite par votre Installateur et/ou chapiste à ACOME au préalable. C'est pour vous :**

- l'assurance d'un système de qualité garanti par ACOME, ANHYDRITEC et DELTA DORE pour une utilisation appropriée
- l'assurance d'une compatibilité de tous les produits du système
- une garantie qui continue de s'appliquer en cas de revente de votre bien immobilier pour contribuer à sa valorisation
- notre engagement de répondre à toute demande sous 48h00

## Certificat de garantie Système THERMACTIF®

Nom du Maître d'ouvrage / Propriétaire : .....

Adresse du Maître d'ouvrage/ Propriétaire : .....

Lieu de réalisation : .....

Installation réalisée par la ou les société(s) (Nom et adresse) : .....

Surface équipée en plancher chauffant (m<sup>2</sup>) : .....

Générateur installé (PAC, chaudière...) : .....

Date de début des travaux : .....

Date de fin des travaux : .....

Date du certificat : .....

Responsable Qualité : .....

Signature : .....

Cachet de la société

